

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Cté d'Agglo Béziers Méditerranée, Quai Ouest - 39 Boulevard de Verdun - CS 30567, Point(s) de contact : Cellule Commande Publique, 34536, Béziers, F, Téléphone : (+33) 4 99 41 33 30, Courriel : marchespublics@beziers-mediterranee.fr, Fax : (+33) 4 99 41 33 03, Code NUTS : FRJ13

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.beziers-mediterranee.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.cabeme.marcoweb.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.cabeme.marcoweb.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.cabeme.marcoweb.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Construction d'un palais des sports de 1500 places -
Marché de conception, réalisation, d'exploitation et
maintenance

Numéro de référence : 2017037

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 45212225

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte : Marché global de performances pour la

construction, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Palais des sports.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2)

DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 45212225

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ13

Lieu principal d'exécution : Béziers

II.2.4) Description des prestations : Marché global de performances

(article 34 de l'ordonnance n°2015-899 et article 92 du décret n°2016-360) pour la construction, la réalisation,

l'exploitation et la maintenance du Palais des sports. Le

projet se compose : - D'une salle multisports avec 1500

places assises, vestiaires, stockage, hospitalités, etc. - D'une

salle polyvalente multisports modulable de 400m², - D'un

parking aérien de 350 places.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 68

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé : 4

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les candidats seront sélectionnés sur leurs capacités techniques, professionnelles et financières

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La phase de conception est de 6 mois La phase de réalisation est de 14 mois La phase

d'exploitation et de maintenance est de 4 ans. Le montant estimatif des travaux est de 6 430 000 euros HT. La durée de la phase conception et de la phase réalisation feront l'objet du dialogue.

Mots descripteurs : Maintenance, Maîtrise d'œuvre, Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC), Tous corps d'état

Mots descripteurs : Maintenance, Maîtrise d'œuvre, Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC), Tous corps d'état

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Liste et description succincte des conditions : 1° Une lettre de candidature (ou DC1), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants; 2° Une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; 3° La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire; 4° Un extrait K-bis ou équivalent.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : 1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; 2° Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; 3° Extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. A présenter conformément au "CADRE DE REPOSE CANDIDATURE" à télécharger sur la plate-forme : cabeme.marcoweb.fr

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : CA global minimum pour les membres du groupement intervenant pour la construction : 5 millions d'euros HT ; CA global minimum pour les membres du groupement intervenant sur les études de conception : 210 000 euros HT.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : 1° Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; 2° Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; 3° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; 4° L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise. Suite de la liste des éléments au VI.3. A présenter conformément au "CADRE DE REPOSE CANDIDATURE" téléchargeable

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Au maximum, les candidats présenteront : -3 références pour l'entreprise assurant la construction -2 références pour l'architecte -2 références pour le(s) BET -2

- références pour l'entreprise assurant l'exploitation/maintenance
- III.1.5) Informations sur les marchés réservés :
- III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ
- III.2.1) Information relative à la profession
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
- III.2.2) Conditions particulières d'exécution : Ce projet devra respecter les niveaux de performances énergétiques de la RT2012 -40%, complétée de niveaux de consommations maîtrisés pour certaines configurations d'usages et atteindre un niveau de confort thermique maîtrisé en période chaude. Les éléments de la mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article 7 de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985 adaptés aux spécificités des marchés publics globaux. L'équipe du candidat sera composée à minima : d'une entreprise spécialisée BTP, d'un ou plusieurs architectes (Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée), d'un ou plusieurs Bureaux d'Etudes couvrant l'ensemble des corps d'état nécessaires, d'un économiste en coût global, d'un OPC, d'une entreprise spécialisée en Exploitation Maintenance. Le candidat est libre de proposer toute compétence complémentaire qu'il jugera utile au regard des spécificités de l'opération. L'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.
- III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché
- III.2.4) Marché éligible au MPS
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

- IV.1) DESCRIPTION
- IV.1.1) Type de procédure
Dialogue compétitif
- IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :
- IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
- IV.1.5) Information sur la négociation
- IV.1.6) Enchère électronique :
- IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui
- IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
- IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
Numéro de l'avis au JO série S :
- IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
22 janvier 2018 - 17:00
- IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
Date :
- IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation
:
français

- IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
L'offre doit être valable jusqu'au :
ou
Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le marché est passé sous forme de dialogue compétitif (articles 75 et 76 du décret no2016-360 du 25 mars 2016). Procédure restreinte en deux (2) phases : Phase 1 : sélection des candidats admis à dialoguer au nombre de quatre (4) minimum et maximum. Phase 2 : sélection des offres : Remise du programme fonctionnel aux candidats sélectionnés, lancement de la phase de dialogue avec les candidats sur la base du programme fonctionnel en vue du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse suite à la remise des offres finales. Le présent avis a pour objet de sélectionner les candidats (Phase 1). Les candidats seront sélectionnés sur leur capacité technique, professionnelle et financière au regard des éléments transmis. Chaque candidat admis à participer à la phase de dialogue se verra allouer une prime d'un montant (non actualisable) maximal de 45 000 euros TTC. La prime pourra être réduite en fonction de la qualité des rendus. Suite du Iii.1.3) Capacité technique et professionnelle : indication des informations et documents requis : 5° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; 6° l'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; 7° Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants, notamment ceux relatifs aux prestations de sécurité incendie, d'acoustiques, de génie climatique, de génie électrique, à l'entretien/maintenance des installations thermiques, de ventilations et d'installation électriques. 8° Selon la composition du groupement : Le N° d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalents pour les candidats étrangers. Les éléments visés au III du présent avis devront être communiqués pour chaque membre du groupement. Forme du groupement : après l'attribution du marché, le groupement devra être conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire pourra être modifié en fonction de la phase d'exécution du marché (phase conception ; phase réalisation, phase maintenance). Une entreprise ne peut agir en qualité de membres de plusieurs groupements. Tous les documents de la candidature à remettre sont listés dans le présent avis et à présenter conformément au "Cadre de reponse Candidature" à télécharger sur la plateforme : cabeme.marcoweb.fr. Si transmission sur support papier : les plis cachetés devront être envoyés avant la date et l'heure limite de réponse avec la mention " Candidature pour Marché global de performance Palais des sports ". En application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063, Montpellier Cedex
02, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Fax : (+33) 4 67 54 74 10

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé
précontractuel (article L.551-1 et suivants du code de justice administrative),
recours introduit avant la signature du contrat, en cas de manquement aux
obligations de publicité et de mise en concurrence (dans les 11 jours à
compter de la notification de la lettre de rejet) ; Référé contractuel (article L.
551-13 et suivants du Code de justice administrative) : recours introduit après
la signature du contrat, en cas de manquement aux obligations de publicité et
de mise en concurrence.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur
l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
12 décembre 2017